

Veuillez présenter ce formulaire lors du paiement des frais scolaires 2020-2021

Juin 2020

6^e année – Groupe 161, 162, 163, 164

Veuillez noter que des changements de groupe sont possibles durant l'été.

QUANTITÉ	ARTICLES À PAYER À L'ÉCOLE Documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe.	FRAIS À PAYER
1	Agenda	10,00\$
1	Cahier d'activités Caméléon A+B + abonnement numérique	20,00\$
1	Documents reproductibles en français	6,00\$
1	Documents reproductibles (ECR-Science-Univers Social)	8,00\$
1	Documents reproductibles en anglais	4,00\$
	Total	48,00 \$

Je fais des math et du français en cuisinant (contribution volontaire pour l'achat de nourriture)	8,00\$
---	--------

Le paiement des frais scolaires se fera à l'école dès le 30 juin jusqu'à la rentrée scolaire, selon l'horaire suivant :

- du lundi au jeudi de 7 h 30 à 14 h 30
- le vendredi de 7 h 30 à 11 h 30

Il y a trois méthodes de paiement au secrétariat de l'école (lundi au jeudi de 8h30 à 11h et de 12h30 à 14h et le vendredi est sur rendez-vous seulement) :

- Nouveauté : Interac carte de débit et de crédit
- Chèque à l'ordre de l'école Charles-Lemoyne en indiquant le nom de votre enfant (nom et prénom)
- Argent comptant (montant exact).

Nous vous souhaitons une très belle rentrée scolaire.

Stéphane Abran Direction

Céline Dodd Direction-adjointe



^{**} Le secrétariat de l'école sera fermé du 13 juillet au 10 août 2020 **.